

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 87710

Texte de la question

Mme Isabelle Attard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'application de la circulaire n° 5608 du 19 septembre 2012 du Premier ministre, définissant les orientations pour l'usage des logiciels libres dans l'administration. La circulaire incitait les ministres à l'utilisation des logiciels libres dans leurs services. Elle souhaite savoir quelles suites ont été données à cette circulaire, notamment les études d'opportunités de migration de logiciels, l'intégration de ce critère dans les appels d'offres, les projets de migration de logiciels propriétaires vers des logiciels libres ou encore la mise à disposition des sources de logiciels développés en interne ou par un prestataire, au sein du ministère et de l'intégralité des administrations qui en dépendent. Elle souhaite de plus connaître le montant des dépenses en logiciel, en distinguant les logiciels propriétaires des libres, au sein du ministère et des administrations qui en dépendent, pour chaque année de 2008 à 2014.

Données clés

Auteur: Mme Isabelle Attard

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 87710

Rubrique: Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er septembre 2015, page 6564

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)